



Mairie de *Nances*

ATTESTATION

Le Maire certifie que la délibération du 09/04/2019, arrêtant le projet *de révision* du plan local d'urbanisme, a été affichée en mairie à compter du 25/04/2019, pour une durée au moins égale à un mois.

A Nances, le 25/04/2019

Le Maire,
Alexandre FAUGE

